



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 2 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution – Interdiction de pêche et de consommation de poissons, interdiction d'abreuvement en cours d'eau

Une pollution aux hydrocarbures (fioul) est en cours sur la rivière Meuse sur la commune de Val-de-Meuse.

Pour des raisons de sécurité et de salubrité publique :

- **la pêche est interdite** sur la rivière Meuse, sur les communes de Val-de-Meuse, Bassoncourt, Breuvannes-en-Bassigny, Clefmont, Audeloncourt et Levécourt ;
- **la consommation de poissons** prélevés dans la Meuse depuis le 1^{er} Juillet sur les communes mentionnées ci-dessus est interdite ,
- les mesures mentionnées ci-dessus sont applicables jusqu'au 18 juillet 2021 inclus ;
- **l'abreuvement du bétail** dans le cours d'eau, ainsi que **les prélèvements** pour alimenter les animaux sont interdits pour **une durée d'un mois (1 mois)**.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55